



REGLEMENT CONCOURS PHOTOS

Coup de cœur sur COURSAC

2 et 3 Juillet 2016

Article 1 : Objet :

Le Comité des Fêtes de Coursac propose un concours photos «Coup de cœur sur COURSAC», comme moyen d'expression afin de valoriser son territoire et de créer une animation nouvelle.

Article 2 : Présentation du concours :

Ce concours est gratuit et ouvert à toutes personnes non professionnelles.

Pour les mineurs une autorisation parentale est nécessaire.

Article 3 : Thématiques :

Les photos doivent obligatoirement être prises sur le territoire de la commune.

Article 4 : Conditions de participations :

Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées. La participation vaut acceptation du présent règlement.

Article 5 : Modalité de participation :

Pour participer, il faut s'inscrire par mail comite.des.fetes.coursac@gmail.com ou courrier à Comité des Fêtes Mairie Le Bourg 24430 COURSAC, puis déposer au maximum 3 photos en format papier de 18x24, 24x30 ou 30x40. Les dépôts se font auprès du Comité des Fêtes, à l'adresse suivante Comité des Fêtes Mairie Le Bourg 24430 COURSAC

Le participant doit fournir les renseignements suivants : nom, prénom, adresse électronique, le titre des photos ainsi que le lieu de la prise de vue.

Article 6 : Date de réception des photos :

Les participants doivent déposer leurs photos avant le 02 Juillet 17 h.

Article 7 : Critères de sélection :

Les photographies seront toutes exposées, les choix des photographies gagnantes seront faits par vote du public dans une urne placée à côté de l'exposition et par vote d'un jury. Chaque personne n'aura le droit qu'à un bulletin de vote. Les lauréats seront désignés pour :

- la photographie la plus originale (par le public)
- la photographie la plus esthétique (par le jury)

Si un participant remporte une des catégories, il ne pourra remporter une seconde catégorie. Dans ce cas de figure, un des deux prix lui sera remis, l'autre sera remis aux deux seconds de chacune des catégories.

Article 8 : Récompenses :

Les lots restent à définir.

Article 9 : Exclusions :

Sont exclus du concours les photos répondant à une ou plusieurs clauses suivantes :

- Les photos envoyées après la date limite seront classées hors concours.
- Le jury responsable du concours se réserve le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou toute autre nature réprimé par les lois en vigueur.
- Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

Article 10 : Responsabilités :

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 11 : Autorisations de publication :

Le participant consent à ce que les photos soient déposées et consultables sur la galerie virtuelle de photos du site internet du Comité des Fêtes, dans les publications municipales et lors de l'exposition.

Article 12 : Obligations :

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement.

Concours de peinture/photos – Comité des Fêtes de Coursac 2016



FICHE D'INSCRIPTION

La fiche d'inscription devra être complétée et renvoyée

Au Comité des Fêtes – Mairie – Le Bourg 24430 Coursac

comite.des.fetes.coursac@gmail.com

Prénom

Nom

Adresse

Code postal : Ville :

Age Date de naissance

Téléphone

E-mail

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours de peinture 2016

Ou concours de photo (rayer la mention inutile) et l'accepte dans son intégralité.

Fait à Le

Signature du candidat précédée de la mention : « lu et approuvé »

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e),

Prénom Nom

Demeurant

Parent ou tuteur légal de autorise mon enfant

mineur à participer au concours de peinture ou photographie (1) 2016 organisé

par le Comité des Fêtes de Coursac autour du thème « coup de cœur sur Coursac »

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours de peinture / photographie 2016

et l'accepte dans son intégralité.

Fait à Le

Signature du responsable précédée de la mention : « lu et approuvé »